

# Projet INTERREG ALPEAU

**COFIL franco-suisse n°4**

**Vendredi 7 mai 2010**

**Site des Moises**



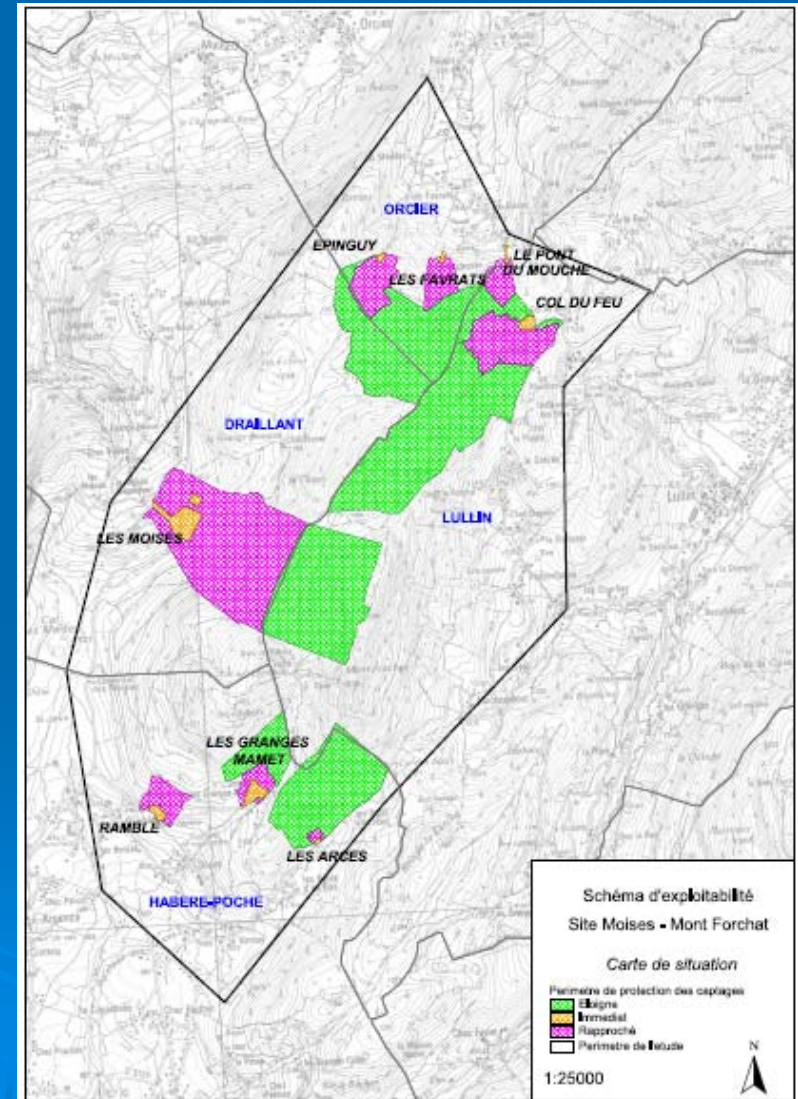
# VOLET 2

## Animation formation

# Étude Foncière

Étude foncière conduite par le CRPF (Centre Régional de la propriété forestière) sur les périmètres de protection rapprochée et éloignée du massif des Moises :

**150 ha de forêt privée, répartis en presque 600 parcelles appartenant à environ 350 personnes**



# Étude Foncière

**3 réunions  
d'information:**  
Drailant, Orcier,  
Habère Poche



**Un questionnaire adressé**  
à tous les propriétaires:  
Connaissance de leur propriété  
Choix du mode de regroupement



**Dépouillement du  
questionnaire : bilan**



**Perspectives**

**Environ 60 participants, soit entre  
15 à 20 % du nombre de personnes  
invitées**

**Bon taux de réponse : environ 25 %**



# Étude Foncière

## La vente

Au total, presque **50** propriétaires seraient vendeurs, pour presque **100** parcelles et presque **25 ha.**

## Achat

Environ **10** acheteurs recensés

## ASGF

Au total, environ **25** propriétaires sont intéressés, pour **70** parcelles et environ **20 ha.**

## GF avec apport de parcelles

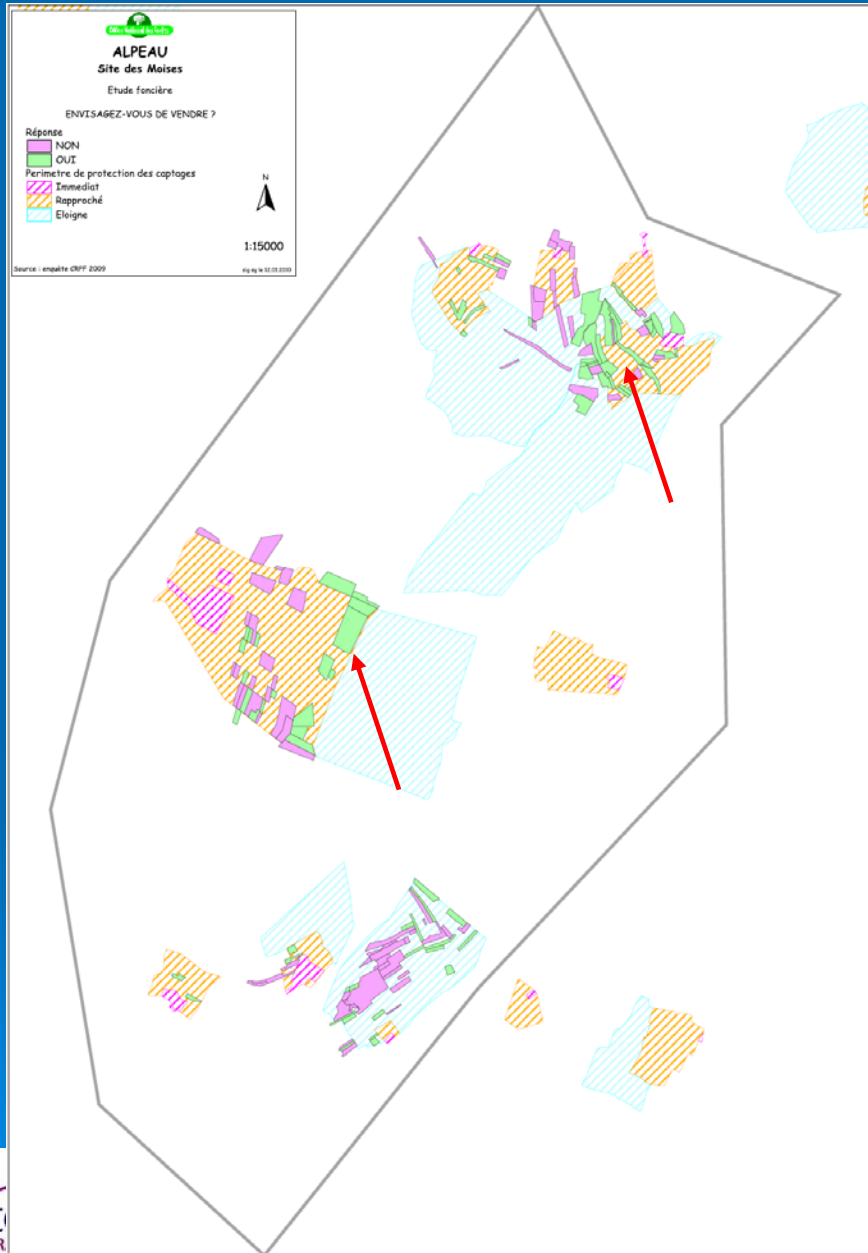
environ **15** propriétaires sont intéressés, pour **30** parcelles et environ **6 ha.**

## GF avec apport de capital

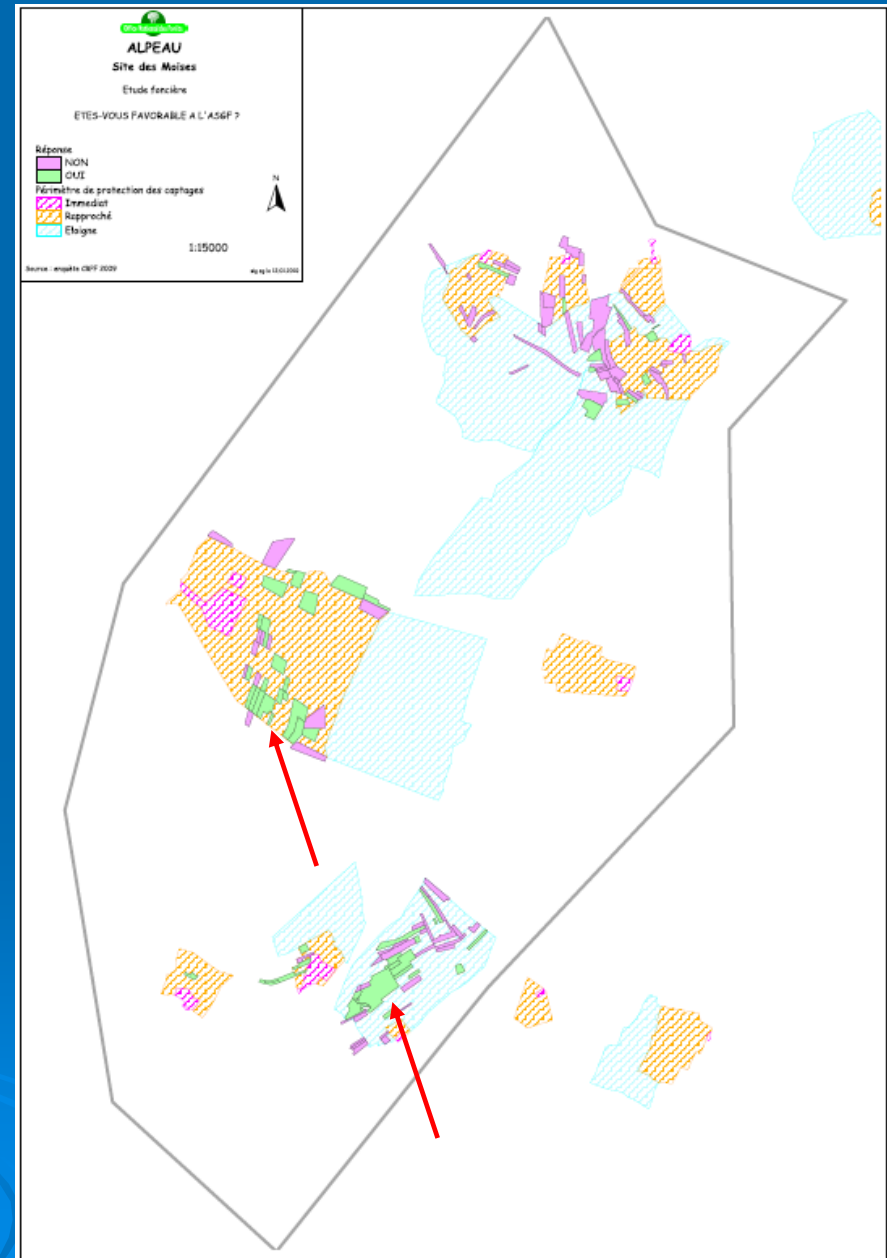
moins de **5** propriétaires sur tout le site

# Étude Foncière

## VENTE



## ASGF



# Animation formation

**Mieux informer les propriétaires**

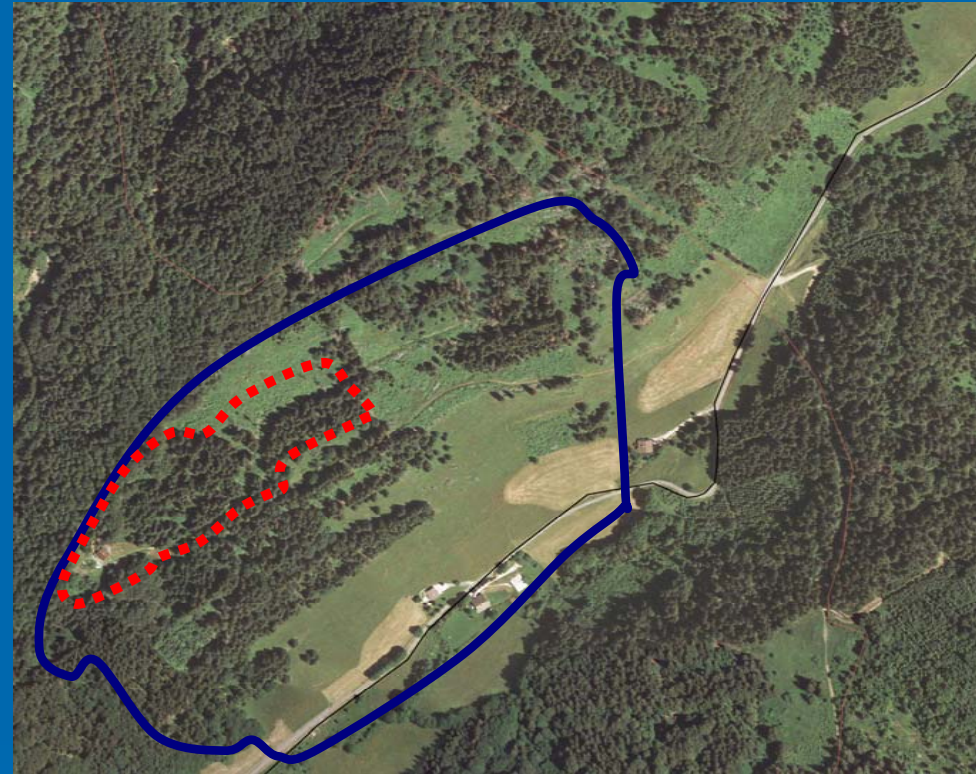
**Poursuivre la démarche et les efforts d'animation:  
réunion de restitution**

**Faciliter les transactions foncières: création de placettes de références, délimitation des parcelles, favoriser contacts acheteur vendeur, visite de terrain avec propriétaires, demande d'aide à l'acquisition**

**Création d'une structure de regroupement :  
identification d'un groupe moteur, réflexion sur la forme d'association, travail sur les outils**

## 2. Animation formation : martéloscope

- Localisation:  
commune d'Habère Poche  
périmètre de protection rapprochée  
du captage des Arces
- Propriété de Mme Jordan
- Surface : 7500 m<sup>2</sup> (75 m\*100 m)
- Peuplement : 1<sup>o</sup> génération  
d'épicéa



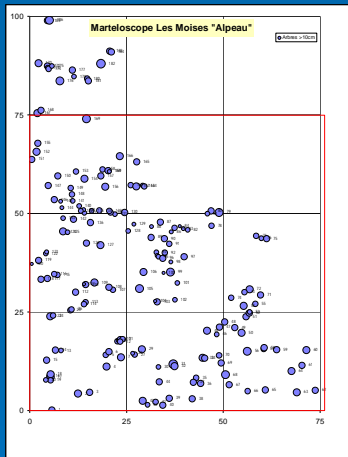


## 2. Animation formation : martéloscope



### Opérations réalisées:

- Visite pour choix du site
- Délimitation précise du contour
- Inventaire des  $\frac{3}{4}$  des arbres (coordonnées XY, essence, diamètre..)



### Opérations à réaliser:

- Terminer inventaire
- Marquage des arbres
- Convention avec propriétaire
- Organisation des sessions de formation (fin juin)

# VOLET 3

**Référentiel technique et  
budgétaire**



# Référentiel technique et budgétaire

## 2/Etude économique:

- coût des différents modes d'approvisionnement
- Surcoûts éventuels d'une gestion forestière prenant en compte l'eau potable

## 1/Monitoring:

- Identification zones sensibles
- Consignes et modes de suivi des impacts sur l'eau

## 5/Activité pastorale

- Programme d'actions

## 3/Bonnes pratiques pour l'activité forestière

- Description des peuplements
- Types de sylviculture.....
- Modes d'exploitation

## 4/Schéma de desserte

- description de l'infrastructure Existante
- Les améliorations possibles



## 6/Préparation des contrats

# SIEM - étude économique : volet 1

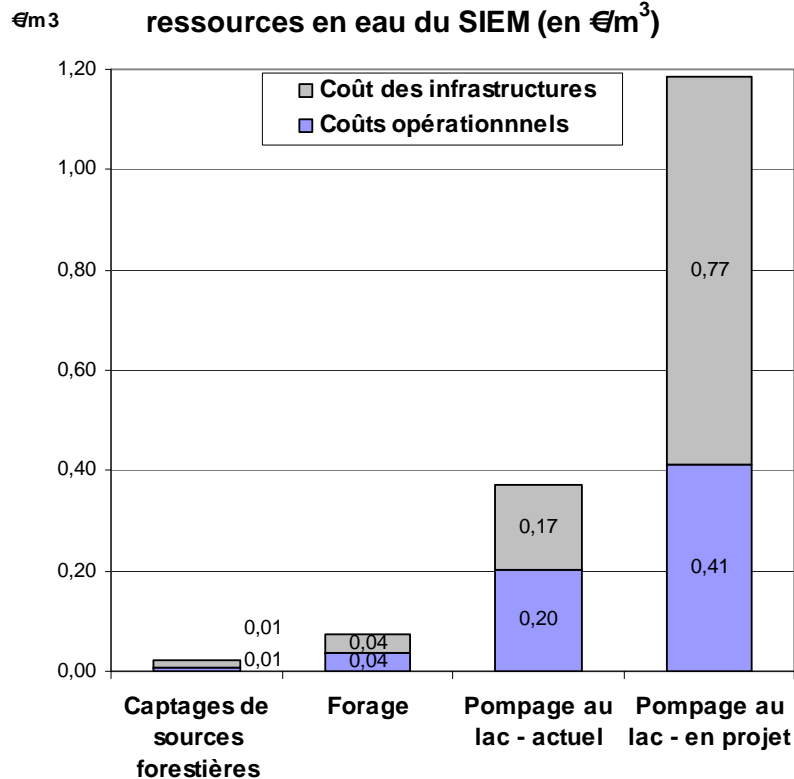
Julien FIQUEPRON – CNPF/IDF

## Différentiel de coûts entre 3 types de ressources exploitées par le SIEM

### ➤ Méthode :

- coûts opérationnels calculés sur la période 2003 à 2008 (€HT/an)
  - énergie
  - traitement
  - surveillance
  - Maintenance
  - *Distinction des coûts variables*
- production des ressources sur la période 2003 à 2008 (m<sup>3</sup>/an)
- amortissement des infrastructures sur 30 ans (€HT/an)  
*foncier exclus*

**Comparaison de coûts entre différentes ressources en eau du SIEM (en €/m<sup>3</sup>)**

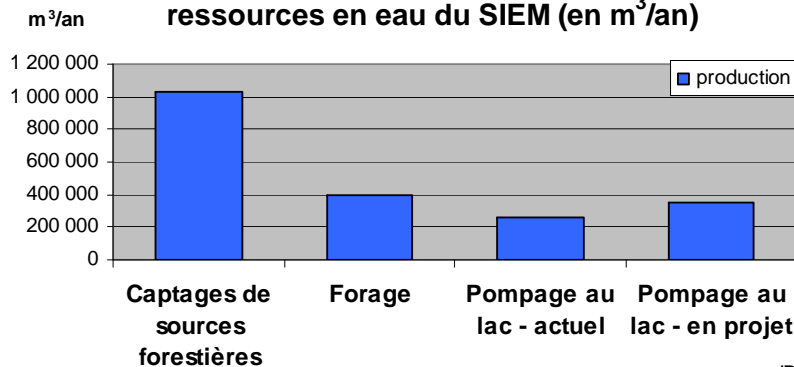


source : IDF 2010

**Coûts opérationnels** : le pompage au lac est 29 fois plus cher à exploiter que les sources forestières – avec l’ultrafiltration il devient 69 plus cher

La production des pompages peut être totalement mobilisée à tout moment. Ils ont une « valeur de pointe », qui justifie leur intérêt, même avec des coûts bien supérieurs

**Comparaison de la production entre différentes ressources en eau du SIEM (en m<sup>3</sup>/an)**



source : IDF 2010

**Uniquement à partir des coûts variables** : remplacer les captages de sources par le pompage au lac impliquerait un coût de **127 000 €/an**, soit une augmentation de près de **10 €** de la facture d’eau de chaque ménage

**Les captages de sources en forêt permettent de distribuer une eau naturelle à un coût très compétitif**

# SIEM - étude économique : volet 1

## Evaluation des coûts liés à une gestion forestière déconnectée de la gestion de l'eau potable

- ⇒ Justifier des marges d'amélioration de la gestion forestière et montrer la nécessité de développer des actions en forêt pour l'EP
- ⇒ .
- Analyse d'un accident de turbidité suite à des travaux de débardage à proximité du captage des Moises (sept. 2001)

# SIEM - étude économique : volet 1

- Conséquences directes : 4 600 € (perte de 10 000 m<sup>3</sup> + main d'œuvre pour la gestion de l'accident)
- Conséquences potentiellement plus graves
  - L'accident n'a pas touché le captage principal
  - Il n'y a pas eu de problème bactériologique
  - La pollution a été détectée rapidement, elle aurait pu aller + loin dans le réseau
  - Aurait pu perturber plus durablement le captage. Un arrêt durant 100 jours implique : 280 000 m<sup>3</sup> potentiellement perdus, et se chiffre à 40 000 € si ce volume avait du être produit par le pompage en projet.

# 5/Programme d'actions portant sur l'activité pastorale

Mise en défens de la mare:

- clôture avec piquets bois
- Panneau information

Emplacement salle de traite



Installation de nouveaux abreuvoirs avec flotteurs et création d'une plate-forme stabilisée



# 6: contractualisation

➤ Appui de l'idheap, du CRPF

➤ Avec qui : association

➤ Pourquoi:

-mise en œuvre bonnes pratiques. -

-Meilleure image des forestiers

-Accès préférentiel aux aides y compris compensation certains surcoûts (câble....)

# VOLET 4

## Communication

# 4. communication

- Voyage St Etienne (à confirmer)
- des sorties avec les scolaires, sur le site du Parc, avec un forestier et un personnel du SIEM.
- Panneaux d'exposition
- Site Internet

# 1/Monitoring du site

- 2007 – 2008 : Installation des 22 sites de mesures
- 2009 : Acquisition des informations de débit, météorologiques, physico-chimiques, sanitaires et isotopiques
- 20010 : Interprétation des informations et remise du rapport (septembre)



# 4/Schéma de desserte

Arrêté de la commune d'Orcier réglementant le transport et le débardage



Considérant qu'il importe pour le maintien en état des routes et pistes forestières de réglementer leur utilisation,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les chemins ruraux peuvent être utilisés pour l'exploitation forestière.

**Article 2 :** Tout dépôt de bois est interdit dans les fossés.

**Article 3 :** Tout débardage ou tirage de bois est interdit sur l'ensemble des routes communales goudronnées.

**Article 4 :** Tout débardage de bois fera l'objet d'une demande préalable en Mairie. L'entrepreneur devra déposer une caution de 4.500 € libellée à l'ordre du Trésor Public de Thonon-les-Bains, laquelle sera restituée après état des lieux et travaux de remise en état éventuels des chemins.

**Article 5 :** L'accès au chemin rural sera limité aux véhicules dont la charge ne dépassera pas 30 tonnes. Le transport du bois devra être effectué par demi-camion pour limiter les dégradations.

**Article 6 :** Le débardage et le transport du bois seront interdits pendant les périodes de pluies répétées et de dégel.

**Article 7 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi et pourront entraîner l'arrêt de l'exploitation en cours.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de Thonon-les-Bains.
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture, 16 Chemin d'Hirmentaz, 74200 Thonon-les-Bains.
- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Bons-en-Chablais.
- Monsieur l'Ingénieur de l'Office National des Forêts, 6 Avenue Saint-François de Sales.